



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

### QUARANTE-TROISIÈME SESSION

**Budapest, Hongrie, 27-28 septembre 2023**

### Utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale

#### Résumé

Le présent document d'introduction vise à donner un aperçu de l'importance des ressources naturelles en lien avec l'agriculture, et de leur interconnexion avec les ressources en terres et en eau au service de systèmes agroalimentaires durables et résilients. Il fournit un résumé des quatre thématiques techniques dont débattera la Commission européenne d'agriculture (CEA) à sa quarante-troisième session: gestion intégrée des ressources en terres et en eau (ECA/43/23/4); gouvernance foncière (ECA/43/23/5); neutralité en matière de dégradation des terres (ECA/43/23/6); et gouvernance de l'eau (ECA/43/23/7). L'objectif de ces débats est de favoriser la collaboration et la coordination entre les parties prenantes, dans l'idée d'éventuellement parvenir, en matière de ressources en terres et en eau, à des politiques et des réglementations intégrées et harmonisées entre les secteurs et pays.

#### I. Contexte

1. Les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes constituent le fondement des systèmes agroalimentaires, et il apparaît chaque jour de manière plus évidente que les services écosystémiques, économiques et sociaux sont la pierre angulaire de la sécurité alimentaire et de meilleurs moyens d'existence. Une gestion non durable des terres, des sols et des ressources en eau peut conduire à la dégradation des terres, l'érosion, la diminution de la qualité des sols, l'épuisement des éléments nutritifs, la pollution des sols et de l'eau et la baisse du niveau des nappes phréatiques, avec pour conséquence une diminution des rendements agricoles et de la production animale, et des répercussions négatives sur la qualité de l'alimentation, la sécurité alimentaire et la santé humaine.

2. Dans le contexte actuel de crise climatique mondiale et de hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, la dégradation des terres et la pénurie d'eau ont atteint les limites de la capacité de production, car les activités dérivées des systèmes de production agricole exercent une énorme pression sur les terres, les sols et les ressources en eau.

3. Les impacts de ces pressions cumulatives sur les terres et l'eau touchent largement les communautés rurales (en particulier là où la base de ressources est limitée et où la dépendance vis-à-vis des ressources en terre et en eaux est forte) mais aussi, dans une certaine mesure, les populations urbaines pauvres, pour qui les autres sources de nourriture sont restreintes.

4. Pour faire face à ces difficultés, il devient urgent de mettre en place une gestion coordonnée et intégrée entre les domaines de l'eau et des terres. Il existe des modes de gestion susceptibles d'accroître la productivité et les niveaux de production si l'on parvient à changer d'échelle dans l'innovation en matière de gestion et de technologies pour passer à des systèmes agroalimentaires durables. Cependant, rien de tout cela ne peut aller bien loin sans une planification et une gestion des ressources en terres, en sols et en eau, ce qui nécessite une gouvernance efficace des terres et de l'eau (FAO, 2021b) et la mise en œuvre de politiques intégrées relatives à l'eau et aux terres. Ces politiques doivent instaurer une gouvernance publique forte et équitable, qui garantisse le droit à l'alimentation des personnes en situation d'insécurité, et qui incite à investir dans la gestion durable des ressources naturelles. Elles doivent également accroître la résilience face au changement climatique, et l'assortir de retombées positives à la fois sur la sécurité alimentaire et sur la nutrition, ainsi que d'une amélioration de l'environnement.

5. En mettant en œuvre une planification et une utilisation intégrées des ressources, ainsi que des pratiques durables, il est possible de contribuer à préserver les écosystèmes, à améliorer la qualité des terres, de l'eau et des sols, à limiter l'utilisation d'intrants, et à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des systèmes agricoles face aux phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique.

6. L'utilisation durable de ces ressources est essentielle si l'on veut atteindre les objectifs fixés en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. À titre d'exemple, l'utilisation intelligente des sols peut à elle seule permettre de séquestrer un tiers des émissions de gaz à effet de serre provenant des terres agricoles (FAO, 2021a).

7. Afin de garantir l'utilisation durable des terres et des ressources en eau, il est impératif d'adopter une approche multisectorielle aux niveaux national et régional. Celle-ci se traduirait par des orientations en matière de politiques, l'établissement de structures de gouvernance, et le partage des bonnes pratiques contribuant à un système agroalimentaire plus durable et plus résilient, au renforcement des services écosystémiques, à la préservation de la biodiversité, et à l'amélioration de la nutrition et des moyens d'existence.

8. L'objectif de faire progresser la gouvernance des terres et de l'eau en favorisant d'importants changements, à vocation transformatrice, dans les systèmes agroalimentaires à l'échelle mondiale, est explicitement inscrit dans le [Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO](#) et ses quatre améliorations (en particulier en matière d'environnement et de production), dans la droite ligne des domaines prioritaires du Programme suivants: systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets (AE 1); prévention et de la dégradation des écosystèmes (AE 3); l'innovation au service d'une production agricole durable (AP 1); et transformation bleue (AP 2). Il est également reflété dans les stratégies et politiques de la FAO, notamment la [Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation](#), la [Stratégie de la FAO relative au changement climatique](#), la [Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé](#), la [Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition](#), la [Politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020-2030](#), et la [Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture](#). Cet effort collectif viserait à contribuer la réalisation des objectifs des trois conventions de Rio, en particulier de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Accord de Paris). Il serait aussi centré sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment des ODD 2, 6, 14 et 15, et en particulier des cibles 15.3 et 6.4, à l'appui de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui tend vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

9. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, qui s'est tenue en 2022, a adopté un accord historique destiné à guider l'action mondiale en faveur de la nature jusqu'en 2030, dans la perspective d'assurer la conservation et la gestion efficaces d'au moins 30 pour cent des terres, des zones côtières et des océans de la planète, ce qui témoigne d'un effort mondial de plus en plus ambitieux.

10. En 2012, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a approuvé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ces directives sont l'un des premiers instruments internationaux formulant des orientations complètes sur la gouvernance des ressources naturelles. Au début du processus d'élaboration des Directives volontaires, il était envisagé d'inclure le régime foncier applicable à l'eau, et de décliner les principes de haut niveau définis dans les Directives sous forme de lignes directrices techniques spécifiques en matière de régime foncier applicable à l'eau (FAO, 2016).

11. En outre, l'application d'une approche holistique et intersectorielle en vue d'éviter, de réduire et d'inverser la dégradation des terres est en lien avec l'objectif stratégique 1 du Cadre stratégique (2018-2030) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, qui vise à améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en termes de dégradation des terres. Suite à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en mars 2019, de la résolution A/RES/73/284 proclamant la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont codirigé la mise en œuvre de la Décennie, en coopération avec les secrétariats des Conventions de Rio et d'autres partenaires. La Décennie offre une excellente occasion d'accroître la visibilité de la neutralité en termes de dégradation des terres, et d'accélérer les progrès s'agissant de parvenir à cette neutralité, ainsi qu'à la résilience face à la sécheresse.

12. Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, approuvé en 2020, la stratégie «De la ferme à la table» et la stratégie en faveur de la biodiversité sont interconnectés et opèrent en synergie pour favoriser une gestion durable des terres et de l'eau, à l'appui d'un système agroalimentaire transformateur. En outre, le nouveau règlement sur la restauration de la nature prévoit des mesures de restauration visant 20 pour cent des terres et des mers de l'Union européenne à l'horizon à 2030, et l'ensemble des écosystèmes dégradés d'ici à 2050.

## II. Difficultés rencontrées au niveau régional

13. La région Europe et Asie centrale, très diversifiée aux plans naturel, économique et social, est caractérisée par un vaste éventail de territoires, de topographies, de systèmes fonciers et de types d'exploitations agricoles, ce qui se traduit par une grande hétérogénéité au niveau de la nature et de l'ampleur des problèmes d'insécurité alimentaire (FAO, 2017).

14. Elle se heurte à plusieurs difficultés en ce qui concerne les ressources en terres et en eau. La dégradation de ces ressources, plus ou moins prononcée en fonction des pays et des sous-régions au sein de la région, est une préoccupation majeure. En Asie centrale, on estime que 4 à 10 pour cent des terres cultivées, 27 à 68 pour cent des pâturages et 1 à 8 pour cent des terres forestières sont dégradés dans chaque pays (Quillerou *et al.*, 2016). Plus de la moitié des terres d'Asie centrale sont salinisées, ce qui rend les sols impropres à la culture. Les principales causes sous-jacentes sont les pratiques agricoles non durables, telles que le surpâturage, l'usage excessif d'engrais chimiques et de pesticides) les techniques et infrastructures d'irrigation inadaptées et non entretenues, la monoculture, et les pratiques inappropriées de gestion de l'eau (systèmes d'irrigation inefficaces et mauvais drainage, entre autres) qui entraînent souvent l'engorgement et la salinisation des sols. En Europe occidentale et septentrionale, la dégradation des sols résulte de la modification de l'utilisation des sols due à l'urbanisation croissante et à la mise en place de nouvelles infrastructures, tandis que dans la région méditerranéenne, elle est principalement causée par la perte de sol

sous l'effet de l'érosion. L'insécurité du régime foncier des ressources en terres et en eau aggrave encore les problèmes de gestion.

15. En Europe, 40 pour cent des eaux de surface sont dans un «bon» état écologique (ou dans état encore meilleur), tandis que 60 pour cent n'atteignent pas ce seuil (Agence européenne pour l'environnement, 2018). Les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques de la région Europe et Asie centrale sont aussi affectés par le changement climatique. Du fait de la baisse des précipitations, imputable aux effets négatifs anticipés du changement climatique, les prélèvements d'eau effectués dans des sources superficielles et souterraines à destination de l'agriculture risquent d'augmenter. Or, prélever de grandes quantités d'eau pour l'agriculture fait grimper les niveaux de stress hydrique. D'ici à 2030, tous les pays d'Asie centrale et du Caucase, à l'exception de la Géorgie, devraient connaître des niveaux de stress hydrique «élevés» ou «extrêmement élevés». C'est aussi ce qui devrait se produire dans certains pays de la Communauté d'États indépendants, tels que la Fédération de Russie et l'Ukraine, en Macédoine du Nord et en Turquie en Europe du Sud-Est, et dans plusieurs pays de l'Union européenne, notamment la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (Van't Wout, Celikyilmaz et Arguello, 2021).

16. Le manque de coordination entre les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'énergie, qui empêche une approche intégrée de la gestion des bassins versants, a parfois donné lieu à des politiques contradictoires et s'est traduit par des résultats de développement sous-optimaux. Il est donc urgent de mettre en place une planification intégrée et multisectorielle des ressources en terres et en eau.

17. La population de la région Europe et Asie centrale devrait augmenter de 23,7 millions d'habitants entre 2025 et 2050 (Worldometer, 2023), et plus de 80 pour cent de ces personnes résideront dans des zones urbaines; ainsi, la demande de denrées alimentaires et de produits pour l'alimentation animale augmentera tandis que la surface par habitant disponible pour la production alimentaire diminuera<sup>1</sup>, ce qui entraînera par ricochet une pression supplémentaire sur les ressources naturelles existantes, y compris les terres et les eaux. La réalisation de l'ODD 2 en Europe et en Asie centrale nécessite donc de promouvoir des pratiques agricoles permettant une gestion durable de l'eau et des terres, ainsi que des technologies d'économie d'énergie. Une intensification durable et une meilleure utilisation des ressources naturelles sont nécessaires pour que les terres agricoles existantes puissent satisfaire la future demande alimentaire (FAO, 2017).

### **III. Réponse de la FAO**

#### *Niveau mondial*

18. Pour faire face aux problématiques liées à l'eau, la FAO a notamment mis en place, en 2017, le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture, en vue d'aider les pays à atteindre les ODD (en particulier les ODD 6 et 2, tout en contribuant à la réalisation des ODD 1, 3, 5, 13, 15 et 17).

19. Le Système d'information mondial de la FAO sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT) est connu pour être la source la plus citée en matière de statistiques mondiales relatives à l'eau. Il recueille, analyse et diffuse des données et des informations par pays, par région et pour le monde entier et joue un rôle clé dans le suivi de l'ODD 6 et, en particulier, de la cible 6.4 et de ses indicateurs concernant le stress hydrique et l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

20. Les Membres de la FAO ont souligné, à la quarante-troisième session de la Conférence de la FAO (tenue à Rome en juillet 2023), que la gestion de l'eau devait être intégrée à tous les niveaux, inclure toutes les parties prenantes et être cohérente dans toutes ses dimensions, de la gestion des forêts et des sols à celle de l'énergie en passant par l'initiative «Une seule santé»; ils ont également souligné la nécessité d'améliorer

---

<sup>1</sup> Entre 2000 et 2019, dans le monde, l'étendue des terres agricoles par habitant a diminué de 22 pour cent (FAO, 2021b).

la gouvernance de l'eau afin de garantir une distribution et une utilisation efficaces, durables et équitables des ressources en eau.

21. Il est nécessaire de mettre en place, à différents niveaux de prise de décision, une planification intégrée de l'utilisation des terres, en vue de promouvoir l'utilisation durable et efficace des ressources, de préserver les écosystèmes, et de faire face aux défis actuels et futurs de la croissance démographique et de l'augmentation de la demande. L'objectif global est d'évaluer de manière systématique le potentiel des terres et les diverses solutions de remplacement, afin de parvenir à une utilisation optimale des terres et de l'eau, d'améliorer les conditions économiques et sociales en mobilisant des processus participatifs ainsi que différents secteurs et parties prenantes, et de générer de multiples avantages et possibilités pour les économies locales et nationales et les investissements privés et publics. La FAO mène actuellement une vaste consultation en vue de finaliser ses lignes directrices en matière de planification intégrée de l'utilisation des terres.

22. Les sols représentent une autre ressource essentielle et un constituant vital de l'environnement naturel. Le Partenariat mondial sur les sols, hébergé par la FAO, a été établi en 2012 en tant que mécanisme destiné à mettre en place un partenariat interactif solide, ainsi qu'à renforcer la collaboration entre toutes les parties prenantes et la synergie de leurs efforts. Des utilisateurs des terres aux responsables de l'élaboration des politiques, l'un des principaux objectifs du Partenariat mondial sur les sols est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la gestion durable des sols.

23. Lors de l'édition 2022 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la FAO a mis en place l'Initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (FAST), partenariat faisant intervenir de multiples parties prenantes en vue d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires, afin d'obtenir un triple bénéfice – pour les populations, pour le climat et pour la nature. L'Initiative FAST, conçue comme un catalyseur, s'appuie sur les initiatives et les coalitions mondiales et régionales actuelles pour mener des actions efficaces et éviter les doubles emplois.

#### *Niveau régional*

24. Pour relever tous ces défis, la FAO a commencé à soutenir les pays bénéficiaires de la région en déployant divers projets et actions.

25. Les problématiques liées à la terre et à l'eau au niveau régional sont abordées dans le cadre de deux programmes:

26. L'initiative régionale 1, qui porte sur l'autonomisation des petits exploitants, des exploitations familiales et des jeunes par l'intermédiaire d'une transformation rurale inclusive, de la numérisation et de l'innovation, vise à favoriser la croissance inclusive des économies rurales en se fondant sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

27. L'initiative régionale 3, qui porte sur la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité dans le contexte du changement climatique, a pour vocation d'aider les Membres à renforcer leurs capacités nationales, et s'attache à proposer des mécanismes en vue de parvenir à une gestion durable des ressources naturelles en passant à des systèmes agroalimentaires plus résilients et plus durables.

28. Dans le cadre de son programme, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de la FAO vise à améliorer les politiques relatives aux ressources en eau dans les systèmes agroalimentaires d'Asie centrale. Pour ce faire, il réalise des études sur celles-ci, s'emploie à les regrouper au sein d'une plateforme sous-régionale afin de faciliter le dialogue, et s'attache à les réviser. En Azerbaïdjan, pour renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables, il a été prévu de mettre en place des politiques d'adaptation de l'utilisation des terres, de les intégrer à la chaîne de valeur du tourisme et de la gestion de l'eau, et de contribuer à l'amélioration de l'environnement.

29. La FAO aide activement les pays à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres en produisant des informations, des données et des outils de terrain pour lutter contre la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse. Elle promeut la durabilité en matière de planification intégrée de l'utilisation des terres, de pratiques de gestion des terres, de gestion des ressources du sol et de gestion de la sécheresse, tout en mettant l'accent sur les liens entre la neutralité en matière de dégradation des terres, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la biodiversité et les services écosystémiques. La FAO adopte des approches cohérentes pour aborder les questions de gouvernance et les aspects liés au genre et aux communautés locales dans le cadre du mandat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, et collabore avec d'autres organisations internationales pour attirer l'attention, créer un environnement favorable et améliorer le financement des initiatives.

30. En 2022, la FAO et le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification ont publié un guide technique à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs, afin de les sensibiliser au fait qu'un droit foncier solide pouvait contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres et fournir d'éventuelles solutions pour remédier aux problèmes de propriété foncière. La FAO reconnaît l'importance de l'intégration des régimes fonciers dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et de gestion durable des terres et soutient activement de nombreux pays dans leurs efforts de neutralité en matière de dégradation des terres. Dans cet optique, en Géorgie, un projet centré sur la restauration et la gestion durable des pâturages dégradés a efficacement intégré la gouvernance des régimes fonciers dans la politique nationale relative à la gestion des pâturages. En République de Moldavie et en Ukraine, la FAO appuie la création d'un environnement politique favorable à la gestion intégrée des ressources naturelles, en vue d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. Dans le cadre d'un projet de gestion durable des forêts en Ouzbékistan, l'Organisation joue un rôle de sensibilisation et apporte son soutien en matière de questions foncières dans le secteur forestier.

31. En Ukraine, à l'appui de la restauration des terres, des sols et des activités agricoles assurant des moyens d'existence dans les zones gravement touchées par l'exploitation minière et par les restes explosifs de guerre, la FAO et ses partenaires mettent conjointement en œuvre un projet intégré utilisant l'imagerie par satellite pour repérer et cartographier les terres qui nécessitent un déminage, puis les débarrasser des mines et autres restes explosifs, en étroite coordination avec les communautés, les autorités locales et le Ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation.

32. Ces exemples pratiques montrent que l'intégration de la gouvernance des régimes fonciers est essentielle non seulement dans le cadre des projets relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres, mais aussi, plus généralement, dans celui des projets de gestion des ressources naturelles. La FAO a aidé 12 membres de la région à mettre au point des programmes nationaux de consolidation des terres, en déployant une action normative afin de guider le processus.

33. En 2022, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de la FAO a lancé la Plateforme technique régionale consacrée à l'agriculture verte, qui constitue un portail numérique, convivial et ouvert pour le partage d'informations. Ce répertoire de connaissances facilite les connexions entre les réseaux d'experts dans divers domaines techniques liés à l'agriculture verte, notamment en ce qui concerne les instruments de gestion des terres, le soutien au développement des marchés des terres agricoles, la neutralité en matière de dégradation des terres et la gestion des sols et de l'eau.

#### *Thématiques techniques*

34. La quarante-troisième session de la Commission européenne d'agriculture se saisira de quatre thématiques techniques, sélectionnées en raison de leur importance fondamentale au regard des difficultés susmentionnées rencontrées dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles en Europe et en Asie centrale. Une approche intégrée et globale permettrait d'optimiser la gestion des

ressources, de favoriser l'agriculture durable, de renforcer la résilience climatique, de préserver la qualité de l'eau, et plus largement de promouvoir le bien-être des sociétés.

35. Lors des consultations informelles tenues en mai 2023, les Membres de la région Europe et Asie centrale ont défini la gestion des terres et des ressources en eau comme axe de travail prioritaire pour l'exercice biennal 2024-2025.

36. La première thématique (ECA/43/23/4), présentée au titre du point 4 de l'ordre du jour, porte sur le «Renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires nationaux grâce à une gestion intégrée des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale». Elle tente de relier la gestion de l'eau et celle des terres, qui jusqu'à présent ont souvent été traitées de manière distincte, sans coordination, ou avec une coordination limitée. Elle introduit la notion de gestion intégrée des ressources en terres et en eau, qui met l'accent sur la gestion holistique et coordonnée des ressources en eau et de l'utilisation des terres, dans une perspective d'utilisation efficiente des ressources, de durabilité au plan environnemental et de bien-être socio-économique. L'harmonisation des politiques et des réglementations entre les secteurs et les pays – qui suppose un alignement des cadres de gestion des terres et de l'eau, la suppression des cloisonnements, et la promotion de la collaboration entre les parties prenantes concernées – est une considération essentielle. Par ailleurs, la mise en place de structures appropriées en matière d'incitation financière est essentielle si l'on veut encourager les pratiques durables. La planification intégrée de l'utilisation des terres offre des mécanismes permettant de considérer les ressources de manière holistique, ce qui conduit à l'optimisation des ressources en vue de renforcer la durabilité et d'améliorer la sécurité alimentaire.

37. Les deuxième et troisième thématiques (ECA/43/23/5 et ECA/43/23/6), soumises au titre du point 5 de l'ordre du jour, portent sur les enjeux des domaines de la gouvernance foncière et de la neutralité en matière de dégradation des terres, et font l'objet de recommandations communes. Dans le contexte de la gestion intégrée des terres et des eaux, il apparaît nécessaire d'intégrer la gouvernance des régimes fonciers aux initiatives de gestion des ressources naturelles, notamment de neutralité en matière de dégradation des terres, afin de renforcer la sécurité des régimes fonciers applicables aux ressources en terres et en eau, et de mettre en œuvre des instruments de consolidation des terres polyvalents, pour une gestion intégrée de ces ressources. Les documents de référence attirent par ailleurs l'attention sur l'importance du régime foncier applicable à l'eau et de la bonne gouvernance des ressources en eau, étant donné que les droits fonciers et les droits d'utilisation de l'eau ont toujours été étroitement liés, en particulier en Asie centrale. Ils présentent un aperçu de la situation concernant la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région, en passant en revue les indicateurs y relatifs et en traitant des liens avec le régime foncier et le genre. Les recommandations communes aux deux thématiques invitent les Membres à renforcer les capacités nationales, ainsi que la coordination, afin d'aligner sur les différentes conventions les engagements en matière de restauration pris par les pays au niveau international, et de promouvoir les approches de gestion durable des terres et de gestion intégrée des écosystèmes, qui sont essentielles pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, et adaptées à la région dans le cadre d'une approche intégrée.

38. La dernière thématique (ECA/43/23/7), présentée au titre du point 6 de l'ordre du jour, traite de l'importance de la gouvernance de l'eau pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau en Europe et en Asie centrale. La sécurité de l'approvisionnement en eau constitue un nouveau défi, et la gestion intégrée des ressources en eau a gagné en importance ces dernières années. L'agriculture, qui est le plus grand consommateur d'eau, représente à ce titre un élément essentiel de la solution au problème – elle nécessite une gestion intégrée de l'eau, qui prenne en compte l'ensemble des parties prenantes et qui soit cohérente sous tous ses aspects. Les recommandations visant à renforcer la gouvernance de l'eau préconisent de créer un centre de direction pour mener des réformes complètes du secteur de l'eau, d'améliorer les cadres juridiques et politiques, de renforcer les mécanismes institutionnels, d'investir dans le renforcement des capacités, de promouvoir des approches intégrées, de mobiliser un financement

suffisant, de faire preuve de résilience face au climat, et de veiller à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes.

39. La thématique de l'énergie est souvent abordée dans le cadre du lien entre les ressources en terres et en eau. L'énergie, qui représente sans aucun doute un aspect essentiel du développement durable et dont les implications dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles sont nombreuses, est également mentionnée dans les documents de référence. Toutefois, elle ne constitue pas une thématique technique à part entière. L'énergie est un vaste domaine, comportant des aspects très divers et de multiples dimensions (énergies renouvelables, efficacité énergétique, accès à l'énergie, etc.), qui méritent tous d'être examinés de manière distincte et approfondie.

40. L'objectif des débats avec les Membres sur ces thématiques est de favoriser la collaboration et la coordination entre les parties prenantes, dans la perspective éventuelle de parvenir à des politiques et des réglementations harmonisées entre les secteurs et les pays, susceptibles à leur tour de permettre une allocation et une utilisation plus efficaces, durables et équitables des ressources en terres et en eau. Les discussions visent en outre à trouver des solutions pratiques et à formuler des recommandations pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, à améliorer la gouvernance des terres et des eaux, et à promouvoir une gestion intégrée des terres et des eaux, dans l'optique d'accroître la sécurité alimentaire, de rendre les systèmes agroalimentaires plus résistants, et de parvenir au bien-être socio-économique et à la durabilité au plan environnemental.

## Références

- Agence européenne pour l'environnement.** 2018. *European Waters. Assessment of status and pressures 2018*. Vol. 2018. EEA Report No 7/2018. <https://www.eea.europa.eu/publications/state-of-water>
- FAO.** 2016. *Exploring the concept of water tenure*. Land and water discussion paper 10. Rome. <https://www.fao.org/3/i5435e/i5435e.pdf> (en anglais uniquement)
- FAO.** 2017. *The State of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia 2017*. Regional Overview of Food Security and Nutrition. Budapest. <https://www.fao.org/3/i8194e/i8194e.pdf> (en anglais uniquement)
- FAO.** 2021a. Un nouveau rapport de la FAO sur les ressources en terres et en eau dresse un constat alarmant. Dans: *Service de presse de la FAO*. Cité le 4 septembre 2023. <https://www.fao.org/newsroom/detail/new-fao-report-on-land-and-water-resources-paints-alarming-picture-091221/fr>
- FAO.** 2021b. *L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde - Des systèmes au bord de la rupture*. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7654fr>
- Quillerou, E., Thomas, R., Guchgeldiyeg, O., Ettling, S., Etter, H. & Stewart, N.** 2016. Broadening land management options for improved economic sustainability across Central Asia: A synthesis of national studies. <https://repo.mel.cgiar.org/handle/20.500.11766/5105> (en anglais uniquement)
- Van't Wout, T., Celikyilmaz, G. & Arguello, C.** 2021. *Policy analysis of nationally determined contributions in the Europe and Central Asia region*. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7745en> (en anglais uniquement)
- Worldometer.** 2023. Population de l'Asie centrale (2023). Dans: *Population*. Cité le 4 septembre 2023. <https://www.worldometers.info/world-population/central-asia-population/>